# Etat d'urgence sanitaire à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure

## Revue - Vie Communale

### Source - JO

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire

 à compter du 17 octobre 2020 à 0 heure sur l'ensemble du territoire de la République.